

À Belle-Isle-en-Terre, le 7 avril 2020

Distance de pulvérisation des pesticides réduites sans concertation, la double-peine pour les riverains

L'arrêté pesticides paru le 27 décembre 2019, prévoit des distances de sécurité minimales pour la pulvérisation des pesticides à proximité des lieux habités, des Zones de Non-Traitements (ZNT) de 5 m en culture basse et de 10 m en culture haute. Le premier avril, **25 départements, dont tous les départements bretons, ont accepté les chartes** élaborés par la FNSEA qui réduisent ces distances à 5 m pour les cultures hautes et 3 m pour les cultures basses.

Eau et Rivières de Bretagne a déposé un **recours devant le conseil d'État** avec 8 autres associations contre l'arrêté du 27 décembre, le jugeant **très insuffisant pour assurer la protection des riverains des expositions aux pulvérisations de pesticides.**

En pleine crise sanitaire, sans aucune concertation, au moment même où Air Breizh, l'agence de contrôle de la qualité de l'air, alerte sur les émissions d'ammoniac « *qui proviennent des élevages de porcs, bovins et volailles* », les préfets de tous les départements bretons valident une charte qui divise par deux les distances de précaution pour pulvériser des pesticides.

Eau et Rivières de Bretagne demande qu'en cette période d'épidémie grave, soit suspendue la décision scandaleuse de valider ainsi des chartes qui auront des conséquences négatives sur la santé. Il sera temps, après la grave crise sanitaire actuelle, de savoir s'il faut diviser par 2 les distances de sécurité pour épandage de pesticides ou les augmenter sensiblement comme le souhaitent toutes les associations. Ces dernières jugent déjà bien insuffisantes les distances de 5 m et 10 m prévues par la loi.

Pour Eau & Rivières de Bretagne, l'objectif reste la sortie complète des pesticides dans les plus brefs délais en accompagnant les agriculteurs dans cette démarche.

Contact presse

René KERMAGORET, responsable de la commission agriculture, 02.97.76.33.76

Jean HASCOET, administrateur, 06.77.62.58.03

• Siège social – sez sokial
2, rue – stradaed Crec'h Ugen 22810 Belle-Isle-en-Terre - Benac'h
Tél. : 02 96 21 38 77
www.eau-et-rivieres.org

06 88 01 19 25 et pesticides@eau-et-rivieres.org

• **Siège social – sez sokial**

2, rue – stradaed Crec'h Ugen 22810 Belle-Isle-en-Terre - Benac'h

Tél. : 02 96 21 38 77

www.eau-et-rivieres.org

ASSOCIATION RÉGIONALE AGRÉÉE DE PROTECTION DE LA NATURE, DE DÉFENSE DES CONSOMMATEURS ET D'ÉDUCATION POPULAIRE
MEMBRE DE LA FÉDÉRATION BRETAGNE NATURE ENVIRONNEMENT

